

## **CONVOCATION**

Le prochain Conseil municipal se réunira en mairie le :

**LUNDI 10 DECEMBRE 2018 A 19H30**  
**En Mairie – Salle du Conseil Municipal**

Voici l'ordre du jour :

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Adoption et signature du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 12 novembre 2018**
- 3. Délibérations**

### **Finances :**

- 2018-11-02 : Décision budgétaire modificative n°3 – Budget principal  
2018-11-03 : Fourniture et pose de panneaux signalétiques sur le territoire de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.  
2018-11-04 : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Espace de Formation des métiers et de l'artisanat de Bourgoin-Jallieu.  
2018-11-05 : Participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Bourgoin-Jallieu.  
2018-11-06 : Fixation des redevances pour l'occupation du domaine public au titre de l'année 2019.  
2018-11-07 : Fixation des tarifs municipaux au titre de l'année 2019.  
2018-11-08 : Fixation des tarifs d'eau et d'assainissement au titre de l'année 2019.

### **Intercommunalité :**

- 2018-11-09 : modification des statuts de la communauté de communes – prise des compétences Eau et Assainissement.  
2018-11-10 : Convention relative à la mise à disposition de locaux dans le cadre des activités d'accueil collectifs pour mineurs durant les vacances scolaires.  
2018-11-11 : Convention relative à l'organisation de la natation scolaire des élèves de cycle 2

### **Ressources humaines :**

- 2018-11-12 : Convention de mise à disposition d'un apprenti en contrat de professionnalisation par le Football Club de Bourgoin-Jallieu (Isère) auprès de la commune de Frontonas.

### **Information et Questions diverses**

- **Présentation par Monsieur Thierry HENRI, photographe, de l'organisation des vœux 2019.**

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance ou de m'adresser dans les meilleurs délais un pouvoir en vue de votre représentation. Toutefois, je vous rappelle que le pouvoir ne se comptabilise pas dans le quorum mais permet de faire valoir votre droit au vote.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Maire,



**Annick MERLE**